Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16389-DE-1-1

Mérignac

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**
**ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026**

**Délibération n° 2026_162**
**APPEL A PROJETS FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS** : **48**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSEE AYANT DONNE UNE PROCURATION** : **1**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16389-DE-1-1

Monsieur Alessandro DI SOMMA, Conseiller Municipal Délégué à la Petite Enfance, informe l'Assemblée que la Ville souhaite solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde des financements via le Fonds Public et Territoires.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et de son rôle d'autorité organisatrice, la commune souhaite poursuivre et renforcer son soutien aux professionnels intervenant auprès des jeunes enfants et de leurs familles. À ce titre, la Caisse d'allocations familiales propose, dans le cadre du Fonds Publics et Territoires**,** des appels à projets destinés à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des territoires et contribuant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles. L'axe 2 du Fonds Publics et Territoires (FPT) de la Caisse d'Allocations Familiales est consacré à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant.

Face aux difficultés observées, pénurie de professionnels, diminution du nombre d'assistantes maternelles, isolement des directions des crèches associatives, manque de reconnaissance du secteur et besoin d'étayage et de montée en compétences, notamment pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques, la Ville souhaite renforcer son soutien aux professionnels et développer les coopérations entre les différents acteurs de la petite enfance.

Dans cette perspective, la Ville a engagé plusieurs actions en faveur des professionnels de la petite enfance : organisation d'un forum de l'emploi petite enfance, accompagnement des équipes des crèches municipales par des psychologues et psychomotriciens afin d'apporter leur expertise sur les pratiques professionnelles et les besoins des enfants, coordination du réseau des directrices de crèches associatives, ainsi que mise en place d'un projet théâtral avec les assistantes maternelles indépendantes, favorisant l'expression, les échanges et le partage d'expériences autour des difficultés du métier.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » et permettent à la Ville de solliciter un soutien financier de la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 28 000 €**.**

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 23 septembre 2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » et à solliciter un financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde à hauteur de 28 000 €.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16389-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026

VILLE DE MERIGNAC (Gironde)

**Amélie AUDOIT**
**Secrétaire de séance**

**Thierry TRIJOULET**
**Maire de Mérignac**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*